

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mai 2017

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du Mercredi 24 mai 2017, adressée par le Maire, Jean-Baptiste LEMOYNE.

Étaient présents : Jean-Baptiste LEMOYNE, Maire ; Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint ; Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe ; Jean-Pierre ALLEMAND, 3^{ème} adjoint et les conseillers : Valérie BLANZIÉRI, Bruno GRÉGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDÈRE, Denis LARDENAI, Michel PELISSIER, Christophe PLASSARD, Éveline MÔME -DELAVAL

Étaient absents excusés :

Gérard BAUDOUIN- ROBE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Philippe SCHMIED

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Madame Laure LAGARDÈRE est désignée secrétaire de séance

Avant le Conseil proprement dit, Mr Philippe CLATOT délégué auprès du SIVOS fait le point sur les affaires scolaires.

- Convention proposée entre le Sivos et l'inspection académique

- But : Protéger le SIVOS pendant 3 ans...

- Souhait d'obtenir 2 classes à Lixy, pour éviter la fermeture d'une classe unique

- Accident scolaire à Villethierry, manque de communication entre le personnel scolaire et les élus municipaux

- Étude sur l'opportunité d'un groupe scolaire :

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE a été mandaté par le SIVOS. Questionnaire à remplir.

Ordre du jour

Personnel communal

- Avancement de l'adjoint technique: suite aux modifications des règles d'avancement, nécessité de créer un nouveau poste. La création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe est acceptée.

- Le Conseil souhaite la rationalisation des demandes d'intervention qui sont demandées à l'adjoint technique, notamment par les locataires. Les demandes doivent être adressées à la mairie qui centralisera et organisera le travail du personnel communal au regard de l'ensemble des tâches à effectuer.

- Le Centre de gestion a accepté l'augmentation d'heures de l'adjoint technique chargée du ménage, de 3 heures de plus par semaine passant ainsi de 7h à 10h/semaine, permettant un meilleur entretien du local associatif et de la salle des fêtes énormément utilisés. La délibération est donc prise.

- Retraite d'un agent technique : conclusion prochaine du dossier.

- Traitement des chats errants

Question récurrente : comment en finir avec la prolifération anarchique des chats ?

- La législation nous oblige à faire l'acquisition d'une boîte à trappe pour piéger les animaux errants non stérilisés et non pucés (environ 60 euros). Cet achat a été validé.
- Convention envisagée avec l'association « Pas si bête » pour la stérilisation des chats errants (60 euros pour les chattes et 40 euros pour les chats + 5 euros par intervention).
- Dans l'immédiat « Le Lien » va publier de nouveau un article sur cette question pour sensibiliser les habitants sur le fait de ne pas nourrir les chats errants.
- Possibilité de faire un recensement des chats et des numéros de tatouage ou puce, couleurs, sexes...afin de déterminer le nombre de chats sans propriétaire.
-

- Indemnité des élus

- Pour faire suite au caractère obligatoire de la Loi sur la revalorisation de l'indice de l'indemnité des élus une délibération doit être faite pour tenir compte du nouvel indice. Les finances communales ne seront pas malmenées puisqu'il s'agit de 4euros par mois pour les adjoints et le Maire. Délibération acceptée.

Mutualisation SOFCAP

- Réflexion sur l'adhésion à la mutualisation avec le CDG89 pour la SOFCAP, assurance en cas de maladie des agents. Les tarifs semblent avantageux. L'étude est en cours.

Questions diverses

- Litige M. Étienne contre la Commune : La Commune a obtenu gain de cause devant le Tribunal Administratif de Dijon le 19 mai 2017.

- Foncier : Un terrain (Mr. DELION) de 1.600 mètres carrés, mitoyen de l'ère de jeu, est à vendre. Il a été proposé à la Mairie pour la somme de 25 euros/m2. La Mairie est intéressée par le terrain mais des négociations vont être engagées au regard des prix enregistrés des dernières transactions pour ce type de terrain.

- Feu de la Saint Jean du 17 juin : l'invitation des bénévoles, pompiers, membres du conseil et personnel ainsi que leurs conjoints a été acceptée afin de les remercier de leur engagement pour la Commune. Le tarif pour les convives payants est de 16 euros par adulte et 10 euros pour les enfants jusqu'à 11 ans.

Point sur les travaux :

- Dans un souci de sécurité, le film opacifiant a été posé sur les vitres de l'école.

- Les travaux pour l'évacuation des eaux face à la propriété de M. DAPRE sont réalisés par l'action conjointe de la mairie et des services départementaux.
- Le mur du parking de la Grande Rue, dont les pierres se détachaient, a été consolidé. Reste à poser une main courante.
- Le curage du ru sous le pont Khostikian a été fait (2 camions de déblai).
- Les travaux de voirie route de Villeneuve les Ormes et rue du Moulin sont prévus 1^{ère} semaine de juin
- Sécurité routière (seconde phase) : 2 devis ont été obtenus, et le troisième est en attente pour statuer. Mise en place avec la sécurité routière d'un « cédez le passage » (mise en peinture) à divers carrefours de la commune.
- Une raquette de retournement est envisagée au bout de la rue des Morlettes.
- Mise en peinture terminée des volets du rdc de la Mairie par le personnel communal.
- Dépose des volets du 1^{er} étage effectuée par les pompiers du CPI de Vallery. Mise en peinture à suivre.
- Divers travaux d'entretiens courants ont été réalisés dans les appartements loués de la Mairie. Des devis ont été demandés afin de remplacer la table place des Condés et pour l'achat d'étagères pour la restructuration des archives de la Mairie.

Inondations : La réunion prévue début avril avec les responsables de la communauté de commune en charge du dossier n'a pas eu lieu. Une autre date va être proposée.

Les travaux de la cantine et de la salle des fêtes après inondations sont en cours.

Nous allons faire appel à un expert, Véritas ou Socotec pour la partie gros œuvre de la SDF.

CPI

Local pompier : la nouvelle porte est posée et la dalle en béton a été coulée par les pompiers du CPI.

Monsieur Christophe Jacotot, pompier professionnel, postule.

- Commerce : Divers échanges de courriers entre la commune de Vallery, Maître Boiché-Callus, l'avocat de la partie adverse, et Maître Couchard-Vallée, font apparaître que la dette envers la commune n'a pas été apurée en totalité, en conséquence, il a été décidé de continuer la procédure d'expulsion, et autoriser Maître Couchard-Vallée à utiliser tous les moyens mis à sa disposition par la justice.

- Le Lien : Dernier numéro sous cette forme. Parution 2^{ème} quinzaine de juin avant un nouveau numéro annuel qui pourrait être complété par une feuille régulière relatives aux animations et informations « flash ».

- Fête des écoles et NAP : Plusieurs événements pourraient se dérouler le 30 juin à 18h. Une concertation doit avoir lieu entre la Directrice de l'école et la responsable des NAP.

- Spectacle de Noël : la date retenue serait le 15 décembre, à l'issue du spectacle une collation sera proposée. Des chocolats seront distribués.

Loi sur le non cumul des mandats

Jean-Baptiste Lemoyne évoque le respect de la loi sur le non cumul des mandats dont la mise en application sera effective le 1^{er} octobre pour les sénateurs. Celle-ci prévoit qu'un parlementaire ne pourra plus exercer la fonction de Maire ou d'adjoint au Maire. Le sénateur-maire abonde dans le sens de la loi car l'exercice de ces différents mandats, compte tenu de l'augmentation des obligations afférents à chacun d'eux rend compliqué l'exercice conjoint de façon satisfaisante. Afin que la reprise de l'activité communale à la rentrée se fasse en bon ordre, il propose d'anticiper de quelques semaines la loi afin que la commune puisse se doter d'un nouveau Maire d'ici juillet. Un prochain Conseil Municipal se tiendra fin juin – début juillet.

Fin du conseil : 23h15.